

Réponse à l'article de Sylvie Bengala sur le regroupement familial...

Bonjour Cyrano, je vous écris pour répondre à l'article de Sylvie Bengala sur « Les dégâts du regroupement familial ».

Pour commencer, il est nécessaire de lever la confusion juridique qui est souvent faite entre regroupement familial et venue d'un conjoint de Français. En effet, le regroupement familial ne concerne qu'un résident étranger effectuant les démarches pour faire venir sa famille (femme et enfants) restée au pays d'origine. Et je suis d'accord avec la plupart d'entre vous, le regroupement familial doit être supprimé, ainsi que l'immigration de travail tant qu'il y aura un taux important de chômage dans notre pays. L'étranger résident en France doit faire le choix entre repartir dans son pays pour vivre avec sa famille ou rester séparé s'il souhaite continuer à vivre en France. Par ailleurs, je suis pour la suppression du droit du sol et de la double nationalité.

Concernant les conjoints de Français, le problème est un peu différent, et je sais de quoi je parle car je suis moi-même marié à une femme marocaine et nous avons une fille de 2 ans. Notre statut est régi par la Convention Franco-Marocaine du 10 août 1981

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/editorial/francais/familles/bilat/convfrmar.html>

et il est vrai que je déplore le fait d'avoir dû me convertir à l'Islam pour épouser la femme que j'aime. En effet, c'est une personne que j'aime, pas sa religion, mais c'était malheureusement nécessaire pour rester dans la légalité marocaine. Avant l'acte de mariage marocain, il a fallu que nous passions séparément un entretien auprès d'un agent consulaire français afin de prévenir une éventuelle fraude aux sentiments et obtenir un certificat de capacité au mariage,

document nécessaire pour effectuer l'acte auprès des autorités marocaines, et après le mariage il a fallu que je repasse au consulat pour faire transcrire l'acte de mariage marocain dans le droit français et obtenir un livret de famille. Après seulement mon épouse a pu obtenir un visa long séjour et me rejoindre en France. Par la suite, mon épouse a du signer un Contrat d'Accueil et D'Intégration. Je pense ce ce contrat est trop léger et peu contraignant, qu'il faudrait un suivi plus rigoureux (tout en veillant au respect de la vie privée du couple) et qu'éventuellement le conjoint français abusé sentimentalement aie des recours juridiques, et aussi des stages de citoyenneté pour le conjoint étranger venant d'arriver. Par ailleurs je vais répondre à cette phrase de Sylvie Bengala

On peut légitimement se demander pourquoi le « regroupement familial doit toujours se faire chez nous et pourquoi ce n'est pas la femme amoureuse qui irait vivre dans le pays de son mari !...

Tout dépend si chacun a oui ou non un domicile personnel, un emploi dans son pays respectif. Par exemple, dans mon cas, j'avais déjà un emploi et je louais un appartement avant que mon épouse arrive en France, alors que elle, elle finissait ses études à la faculté et vivait chez ses parents. Il était donc logique qu'elle puisse venir me rejoindre sous mon toit. De plus, si le pays de chacun des conjoints venait à appliquer une politique ultra-restrictive en matière de migration de conjoints, ils ne pourraient plus vivre ensemble. Par contre, l'accès à la nationalité par mariage me semble trop simple. Elle devrait être plus restrictive, le délai devrait être beaucoup plus long (actuellement, on peu faire la demande à partir de 4 ans de mariage), et le Contrat d'Accueil aura dû être respecté sans faute.

Je pense que la difficulté est de trouver un moyen de sanctionner les fraudes au mariage mixte, le harcèlement religieux ou la manipulation mentale qui en découle, comme par exemple forcer quiconque à porter une tenue religieuse ou adopter un comportement sectaire relèverait de la violence

conjugale, etc... sans pour autant pénaliser les couples sincères comme dans notre cas. Je pense qu'il y a là matière à débattre.

Et je suis pour autant d'accord à peu près à 90% de ce qui est écrit dans RL et j'ai adhéré à Résistance Républicaine car j'aime mon pays d'une part, avec ses valeurs, et que d'autre part je souhaite agir pour protéger mon épouse, qui est une musulmane modérée ne faisant pas de prosélytisme ainsi que ma fille et faire en sorte que la France demeure ce qu'elle a été jusqu'alors et qu'elle ne sombre pas dans un nouvel obscurantisme.

Cordialement

Maurice Leblanc